



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/23093
30 septembre 1991
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 30 SEPTEMBRE 1991, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL
PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE LA REPUBLIQUE ISLAMIQUE D'IRAN
AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement et comme suite à nos lettres concernant les violations du cessez-le-feu commises par l'Iraq, j'ai l'honneur de vous signaler 17 cas de violations commises par les forces iraqiennes en août 1991.

1. Le 8 août 1991, les forces iraqiennes ont utilisé l'abri fortifié se trouvant au point de coordonnées 571-402 sur la carte de Sumar à des fins d'embuscade.
2. Le 9 août 1991, elles ont monté six tentes collectives et auvents au point de coordonnées 536-446 sur la carte de Sumar.
3. Le 10 août 1991, à 1 h 40, plusieurs soldats iraqiens ont été repérés près du point de coordonnées 709-232 sur la carte de Halaleh. Ils ont été forcés de se retirer par les gardes frontière iraniens.
4. Le 11 août 1991, à 9 h 55, un char iraqien a été repéré au point de coordonnées 439-676 sur la carte de Naft Shahr.
5. Le même jour, à midi, cinq soldats iraqiens ont été vus creusant un fossé au point de coordonnées 716-226 sur la carte de Halaleh.
6. Le même jour, à 8 heures, sept soldats iraqiens ont été vus creusant un fossé au point de coordonnées 980-960 sur la carte de Meimeh.
7. Le même jour, à 20 heures, 10 soldats iraqiens portant leur équipement militaire complet ont été vus au point de coordonnées 539-247 sur la carte de Ghasr-e-Shirin.
8. Le 13 août 1991, à 9 h 45, une chargeuse iraqienne a été repérée, bloquant la route asphaltée et construisant un remblai au point de coordonnées 432-659 sur la carte de Naft Shahr.
9. Le même jour, à 10 h 4, six soldats iraqiens ont été vus construisant un poste d'observation et creusant un fossé au point de coordonnées 716-224 sur la carte de Halaleh.

10. Le même jour, à 23 heures, une patrouille iraquienne s'est infiltrée en territoire iranien au point de coordonnées 673-240 sur la carte de Ghasr-e-Shirin. Suite à l'intervention des gardes frontière iraniens, elle a dû se retirer.
11. Le 17 août 1991, cinq soldats iraqiens ont été vus construisant un abri fortifié au point de coordonnées 710-221 sur la carte de Halaleh.
12. Le 20 août 1991, à 11 h 30, cinq véhicules iraqiens équipés d'automitrailleuses D-Cb-K ont été vus stationnant au point de coordonnées 291-821 sur la carte de Nahr-e-Anbar.
13. Le 21 août 1991, à 12 h 45, des forces iraqiennes ont été vues posant des mines en 10 endroits différents sur la route située au point de coordonnées 435-651 sur la carte de Naft Shahr.
14. Le même jour, à 18 heures, cinq soldats iraqiens ont été vus construisant des abris fortifiés au point de coordonnées 70-21 sur la carte de Chazabeh.
15. Le 29 août 1991, deux soldats iraqiens se sont approchés des forces iraniennes au point de coordonnées 649-229 sur la carte de Ghasr-e-Shirin.
16. Le 30 août 1991, à 8 h 50, plusieurs soldats iraqiens ont été vus construisant un poste d'observation au point de coordonnées 445-685 sur la carte de Naft Shahr.
17. Le même jour, à 7 heures, 10 soldats iraqiens ont été vus construisant un abri au point de coordonnées 624-248 sur la carte de Ghasr-e-Shirin.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Kamal KHARRAZI

